

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.712-2,

- L.613-2

- D.612-2 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date de janvier 1995 créant le Diplôme d'Université DISTECH Management,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur l'IAE School Of Management de Nancy

ARRÊTE

Article premier :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU DISTECH Management, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

- **Président de la commission** - Monsieur Sébastien LIARTE, Professeur des Universités, Université de Lorraine
- Monsieur Thierry LAMBERT, Professeur des Universités, Université Lorraine
- Madame Véra IVANAJ, Maître de Conférences, Université Lorraine
- Madame Aline RIGHETTI, Professeur agrégé, IAE School Of Management, Université de Lorraine
- Monsieur Jean-Pascal MONTANER, Président de l'association DISTECH, Président DISTRIBOISSONS
- Monsieur Sylvain POTIER, Directeur, C10
- Madame Marie-Solène DEGLISE, Directeur des ressources humaines, France-Boissons

Article deux :

Le Directeur de l'IAE School Of Management de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 30 octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

Affiché le :

15 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022